

La Commune de Théroutanne Inondée

A deux reprises en Novembre 2023 et janvier 2024, notre commune a été touchée par des inondations dues :

- A la montée des eaux de la Lys et surtout de la Saint-Augustin
- A des ruissellements : chaussée Brunehaut, Rue d'Aire, Rue du Marais etc...
- A des remontées de nappes phréatiques.

65 habitations, commerces et bâtiments communaux ont été touchés.

Plus de 20 personnes ont dû être évacuées et hébergées soit chez des amis, soit dans leur famille et dans des gîtes ruraux libres.

A deux reprises la Commune a été déclarée en état de catastrophe naturelle.

Une réelle solidarité a été constatée et les secours ont été rapidement mis en place pour nettoyer les habitations et les routes recouvertes de boue.



Vue aérienne



Les Bénévoles

Sans oublier les nombreux bénévoles il faut souligner l'aide apportée par les sapeurs-pompiers du Département, la Gendarmerie et les agriculteurs qui ont aidé les habitants à se déplacer.

La télévision et la presse ont cité les villes et villages inondés dans le Pas-de-Calais et nous avons eu la visite de plusieurs ministres, des élus régionaux et départementaux venus nous apporter leur soutien. Les experts des assurances ont été mandatés pour constater les dégâts et chiffrer les indemnités.

Pour la commune les dégâts furent très importants notamment au niveau des bâtiments communaux, de l'Eglise de la voirie communale et des trottoirs. Les travaux de réparation ont été effectués.

La Commune a donc dû acquérir du nouveau matériel.

Par ailleurs, il est à noter que le reste à charge pour la Commune est très important, à savoir de 50% à 70%.

Vous trouverez aux pages suivantes le détail des travaux et acquisitions réalisés ainsi que ceux qui auront lieu en 2025.



La Rue de Clarques



La Grand'Rue

